



Maison du Droit et des Migrations

Veille sur les migrations et l'asile dans l'espace méditerranéen

Octobre 2014

Sommaire

- **Actualités de la Maison du droit et des migrations**
 - Organisation d'ateliers sur le traitement journalistique des questions migratoires
 - 10^{ème} conférence mondiale organisée, à Tunis, par l'Association internationale des juges du droit des réfugiés
- **Institutions européennes et/en Méditerranée**
 - Commission européenne : les intentions du futur commissaire à l'immigration
 - Frontex : lancement de l'opération Triton
- **Développements politiques et juridiques nationaux**
 - Espagne : le gouvernement propose un amendement visant la légalisation du refoulement sans recours à Melilla et Ceuta
 - L'OIM et l'Italie organisent un atelier pour encourager le dialogue mondial sur la migration et le développement
- **Associations, ONG, institutions internationales**
 - OIM : publication d'un rapport sur les décès de migrants à travers le monde
 - Libye : appel des organisations humanitaires à un soutien humanitaire international en Libye
 - Fondation Aditus : publication d'un rapport alarmant sur le traitement des mineurs isolés étrangers lors de leur arrivée à Malte
 - Amnesty International : un rapport publié dénonce la passivité de l'Union européenne en Méditerranée



Actualités de la Maison du droit et des migrations

Organisation d'ateliers sur le traitement journalistique des questions migratoires

La Maison du droit et des migrations et l'Institut Panos Europe se sont associés pour la réalisation de 5 ateliers, mobilisant des journalistes de presse écrite, de radio, de télévision et des sites d'information, sur le traitement médiatique des questions migratoires. Ces séminaires, animés en binôme par un journaliste français et un journaliste tunisien, visent à permettre aux participants :

- d'acquérir des connaissances sur les réalités migratoires et les définitions juridiques;
- d'effectuer une revue de presse tunisienne et européenne sur le traitement des questions migratoires;
- d'engager un dialogue avec des migrants et des réfugiés sur leur situation administrative et sociale en Tunisie;
- d'effectuer des exercices pratiques dont des exercices sur site.

Les 9 et 10 octobre a eu lieu la première rencontre de cette série. Animée par le journaliste Thierry Leclère, cette dernière avait pour thématique principale les migrations irrégulières en Méditerranée. Les échanges ont principalement porté sur les idées reçues en matière de migration irrégulière, l'analyse du traitement journalistique de la question et la recherche de bonnes pratiques. Ce séminaire a également été l'occasion de projeter le documentaire sur les disparus en mer du journaliste tunisien Abdellatif Garrouri et d'organiser une séance de travail autour de cette réalisation.

10^{ème} conférence mondiale organisée, à Tunis, par l'Association internationale des juges du droit des réfugiés

Une conférence a été organisée du 22 au 24 octobre 2014, à Tunis, par l'Association internationale des juges du droit des réfugiés (IARLJ) sur le thème : « Faire progresser le droit des réfugiés dans le monde : défis contemporains dans les systèmes d'asile émergents et développés ».

Le discours d'ouverture de la conférence a été prononcé par le président de l'IARLJ, Sebastiaan de Groot, devant un riche panel de personnalités politiques, de juges, de juristes, de chercheurs, de journalistes et de représentants de la société civile.

Les thèmes majeurs abordés lors de la conférence étaient les développements récents en ce qui concerne l'arrestation des migrants, l'interdiction d'entrée sur le territoire et le « offshore processing » et leur impact sur la détermination du statut de réfugié et la jurisprudence, l'accès à la justice et à l'aide judiciaire pour les



réfugiés et les demandeurs d'asile et l'identification des points de convergence et de divergence entre les différents systèmes d'asile. Une approche comparative de la détermination du statut de réfugié a été adoptée et 9 rapports des sections régionales de l'IARLJ ont été présentés.

Par ailleurs des groupes de travail ont été mis en place pour se pencher sur des questions relatives à l'avancée du droit des réfugiés dans le monde ainsi qu'aux différents défis auxquels sont encore confrontés les juges du droit des réfugiés.

Institutions européennes en Méditerranée

Commission européenne : les intentions du futur commissaire à l'immigration

Le futur commissaire à l'immigration, le Grec Dimitris Avramopoulos, a été entendu le 30 septembre par la commission des Libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures. À cette occasion, il a notamment affirmé son rejet de l'idée d'une « Europe forteresse », expliquant que la protection des droits fondamentaux était sa priorité principale. Selon lui, « l'histoire a montré que de telles forteresses, qui cherchent à protéger les citoyens des menaces extérieures, finissent par réduire à l'esclavage ceux qu'elles étaient censées sauvegarder ». Dimitris Avramopoulos a mis l'accent sur la nécessité d'un cadre réglementaire sur l'immigration, la meilleure façon selon lui de combattre l'immigration irrégulière, tout en permettant à l'Europe de répondre aux manques de compétences et d'attirer les talents dont elle a besoin.

Sur le sujet de l'asile, Dimitris Avramopoulos a rejeté l'idée d'une révision complète du règlement Dublin III, tout en se disant favorable à la révision de « points particuliers » du règlement. Il souhaite notamment que chaque pays puisse déterminer le nombre de demandeurs d'asile qu'il est capable d'accueillir. Dimitris Avramopoulos souhaite également encourager les États membres à accueillir davantage de réfugiés dans le cadre de la réinstallation, c'est-à-dire l'accueil de réfugiés établis dans des pays tiers. Il a par ailleurs soutenu l'idée de permettre le dépôt et l'examen de demandes d'asile auprès des corps diplomatiques européens en dehors de l'Europe.

Le futur commissaire a dans le même temps plaidé pour un meilleur partage de la gestion des frontières. Il a exprimé son attachement à l'espace Schengen, estimant qu'il s'agit de « l'une des plus grandes réalisations de l'intégration européenne », et a soutenu l'intégration de la Bulgarie et de la Roumanie dans cet espace. Parallèlement, il a indiqué qu'il chercherait à étendre les responsabilités de l'agence Frontex, qui devrait selon lui « à la fois sauver des vies tout en protégeant les frontières ». Il souhaite la mise en place d'un « véritable système de frontières européennes », avec un corps européen de gardes-frontières pour surveiller les frontières extérieures.

Pour plus d'information, consultez [l'article d'Euractiv](#).



Frontex : lancement de l'opération Triton

Le lancement à venir de la nouvelle opération de Frontex en Méditerranée a été confirmé mardi 7 octobre. Nommée opération « Triton », cette nouvelle initiative coordonnée par Frontex devrait débuter en novembre 2014. Huit États membres dont la France ont déjà annoncé leur soutien par la mise à disposition de moyens humains, de navires et d'avions de patrouille.

Le lancement de l'opération Triton répond aux appels de l'Italie à la solidarité européenne. Le pays peinant, depuis le début de l'intensification des flux migratoires en provenance de Libye, à assumer seul les coûts financiers et organisationnels de la surveillance des frontières et du sauvetage en Méditerranée. L'Italie avait ainsi annoncé il y a quelques semaines la fin de l'opération Mare Nostrum dans l'année à venir. Solution d'urgence mise en place en 2013 suite au drame de Lampedusa, Mare Nostrum est depuis sa naissance venue en aide à environ 100 000 migrants en Méditerranée.

L'opération Triton, qualifiée de « complémentaire » aux efforts italiens, n'a pas vocation à atteindre la même ampleur que Mare Nostrum. Le périmètre d'action de Triton ne s'étendra ainsi que jusqu'à 30 miles nautiques des côtes italiennes, soit quelques miles avant les eaux internationales, zone dans laquelle la grande majorité des naufrages a pourtant lieu. Son budget, estimé à 2,9 millions d'euros par mois, représente à peine le tiers du budget alloué par l'Italie à Mare Nostrum. Le lancement de cette opération soulève donc de nombreuses inquiétudes quant au sort des migrants traversant la Méditerranée. Si l'opération Mare Nostrum venait effectivement à être supprimée, ses activités de sauvetage en mer ne seraient que très partiellement reprises par l'opération de Frontex, dont le mandat principal reste bien la protection des frontières de l'espace Schengen. Si l'impératif de sauvetage des navires en détresse devra bien évidemment être respecté par les agents de l'opération Triton, le périmètre d'action réduit risque dès le départ de limiter la capacité des agents de venir en aide aux migrants dans les zones les plus à risque.

Pour plus d'information, consultez le [communiqué](#) de la Commission et l'[article](#) de l'EU observer.

Développements politiques et juridiques nationaux

Espagne : le gouvernement propose un amendement visant la légalisation du refoulement sans recours à Melilla et Ceuta

Le gouvernement espagnol a proposé un amendement au projet de loi sur l'immigration en cours d'examen au Parlement, visant la légalisation du refoulement aux frontières sans possibilité de recours dans les enclaves de Ceuta et Melilla. Le débat a été relancé avec la médiatisation le 15 octobre dernier du cas d'un migrant camerounais, violemment battu par les forces de l'ordre espagnoles lors de sa tentative de franchissement de la barrière protégeant la frontière espagnole à Melilla, et ensuite renvoyé inconscient



sur le territoire marocain. Ce cas n'est qu'un des nombreux cas de refoulement à la frontière constatés depuis des années par les organisations de protection des droits de l'homme dans les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla. Le gouvernement se défend de toute accusation en assurant que tant que les migrants n'ont pas passé la ligne policière, ils ne sont pas en territoire espagnol et que leur éloignement ne peut, dès lors, être assimilé à un refoulement. Cependant, les condamnations sont unanimes, et l'Union européenne, les ONG et les organisations internationales appellent l'Espagne à respecter ses obligations internationales en matière de non-refoulement, de droit d'accès à l'asile, au recours et à une assistance juridique individuelle en cas de procédure d'expulsion. Human Rights Watch demande en outre à la Commission européenne d'entamer une procédure d'infraction contre l'Espagne.

L'amendement proposé par le gouvernement prévoit que « tout migrant détecté à la frontière à Ceuta ou Melilla et tentant de traverser la frontière de manière clandestine, flagrante ou violente, sera repoussé afin d'éviter toute entrée illégale sur le territoire espagnol ». Si un tel amendement venait à être accepté, l'Espagne se trouverait en contradiction avec ses obligations européennes et internationales et généraliserait des situations de violation des droits de l'homme aux frontières de l'espace Schengen.

Depuis janvier, environ 5 000 personnes sont entrées de manière irrégulière sur le territoire des enclaves de Ceuta et Melilla, dont 2 000 syriens et majoritairement des femmes et des enfants. La majorité du reste des migrants est venue du Mali ou de République centrafricaine.

Pour plus d'information, consultez l'article de [Human Rights Watch](#) et du [Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés](#) (en anglais).

Italie : l'OIM et l'Italie organisent un atelier pour encourager le dialogue mondial sur la migration et le développement

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le ministère italien des Affaires étrangères et de la coopération internationale ont organisé, jeudi et vendredi 2 et 3 octobre 2014, un atelier à Rome dans le but de faire avancer le dialogue mondial consacré à la problématique migratoire et plus particulièrement aux interactions entre migration et développement.

L'événement intitulé « Intégrer la migration dans le développement : la diaspora comme vecteur de développement » a accueilli des représentants du gouvernement italien, des experts des questions touchant à la migration et au développement ainsi que des représentants d'ONG, notamment d'organisations de migrants.

L'objectif principal de cet événement était de permettre aux responsables des politiques de développement des pays participants de mieux intégrer la migration dans leur planification nationale et dans les stratégies de coopération régionales et bilatérales, afin de favoriser la mise en œuvre d'une approche globale et intégrée de la question des migrations.



Les discussions, qui ont eu lieu au cours de cet atelier, ont essentiellement reposé sur les conclusions du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement (HLD) qui s'est tenu en 2013, sur le Forum mondial sur la migration et le développement (GFMD) et sur la Conférence ministérielle de l'OIM sur la diaspora. Elles ont également permis de s'intéresser au problème des migrations dans l'espace méditerranéen. Enfin, cet événement a permis à l'Italie d'encourager une prise de position commune de l'Union sur le programme post-2015 des Nations unies visant à définir des objectifs de développement durable (ODD) et de nouveaux objectifs de développement du Millénaire (ODM).

Pour plus d'information, consultez [l'article de l'OIM](#).

Associations, ONG, institutions internationales

OIM : publication d'un rapport sur les décès de migrants à travers le monde

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a publié le 29 septembre un rapport intitulé « Fatal Journeys : Tracking Lives Lost During Migration » (« Voyages fatals : les vies perdues au cours de la migration »), qui recense le nombre de migrants morts dans le monde au cours de leur migration depuis 2000. L'organisation estime ainsi ce nombre à plus de 40 000, tout en indiquant qu'il est probablement largement sous-estimé. L'organisation ne se base ici en effet que sur les chiffres relatifs aux décès répertoriés par les autorités étatiques ou par des associations.

La frontière entre les États-Unis et le Mexique (6 000 décès enregistrés), le Sahara et l'Océan Indien (3 000 décès enregistrés) représentent des zones à haut risque pour les migrants. C'est cependant la mer Méditerranée qui est de loin la route la plus meurtrière. L'OIM décompte à ce jour plus de 22 000 migrants décédés en tentant de rejoindre l'Europe de manière irrégulière, la grande majorité d'entre eux en traversant la Méditerranée. L'année 2014 est d'ores et déjà l'année la plus meurtrière pour les candidats à la traversée, avec au moins 4 000 décès depuis janvier.

Ce rapport est réalisé dans le cadre d'un plus vaste projet de l'OIM, le « Missing Migrants Project » (« Projet : migrants disparus »). L'idée de ce projet est d'utiliser les réseaux sociaux pour alerter à la fois la communauté internationale et les candidats à la migration sur les dangers encourus. Leonard Doyle, porte-parole de l'OIM, indique que l'OIM souhaite « faire de #MissingMigrants un puissant outil pour mettre les futurs migrants en garde contre ces périple à haut risque, non pas par le biais d'affiches et de spots radios, mais grâce au moyen le plus persuasif : la voix des survivants et des proches de migrants disparus ».



L'OIM dénonce l'absence d'alternatives à ces voyages dangereux, du fait des opportunités limitées de migrations légales et sûres pour les personnes en besoin de protection. L'OIM appelle les gouvernements des pays concernés à se mobiliser pour lutter contre ce phénomène. « Notre message est clair : des migrants meurent et leur mort peut être évitée », a déclaré William Lacy Swing, Directeur général de l'OIM, « il est temps de faire plus que compter le nombre de victimes. Il est temps d'appeler le monde entier à arrêter cette violence à l'encontre de migrants désespérés. »

Pour plus d'information, consultez [l'article](#) et le [rapport](#) de l'OIM (en anglais).

Libye : appel des organisations humanitaires à un soutien humanitaire international en Libye

Les organisations humanitaires actives en Libye ont lancé un appel à la communauté internationale pour répondre à la situation d'urgence. Le nombre de déplacés internes autour de Benghazi et Tripoli est estimé à environ 300 000, tandis que plus de 100 000 Libyens auraient quitté le pays depuis la reprise des combats. À ces chiffres s'ajoutent les quelques 36 000 réfugiés (dont 18 000 Syriens) présents en Libye ainsi que plusieurs milliers de migrants en situation irrégulière souvent en chemin vers l'Europe, considérés comme des groupes vulnérables nécessitant une aide humanitaire.

Les auteurs de cet appel font état d'un besoin de fonds de 35 millions de dollars afin de pouvoir fournir à ces groupes vulnérables une aide humanitaire suffisante. Les principaux besoins identifiés sont les biens alimentaires de base, l'aide médicale d'urgence, les kits sanitaires, l'éducation des enfants déplacés, et la nécessité de programmes de déminage.

Pour plus d'information, consultez [l'appel humanitaire](#).

Fondation Aditus : publication d'un rapport alarmant sur le traitement des mineurs isolés étrangers lors de leur arrivée à Malte

S'inscrivant dans la lignée de condamnations de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) contre Malte, la fondation Aditus a publié un rapport dénonçant le traitement des mineurs isolés étrangers lors de leur arrivée sur le territoire maltais. Comme tous les demandeurs d'asile et migrants arrivant de manière irrégulière sur l'île, les mineurs sont automatiquement placés en centres de rétention, et ce jusqu'au résultat de la procédure d'évaluation de leur âge. Durant cette période qui peut durer plusieurs mois, les jeunes isolés n'ont accès à aucun représentant légal et sont placés en rétention aux côtés des adultes, sans accès à des centres spécialisés. Le rapport dénonce aussi l'absence de recours possible contre le résultat de la décision d'évaluation de la minorité.

La fondation Aditus réclame entre autres la mise à disposition d'un représentant légal et d'un tuteur dès l'arrivée des jeunes et avant le début de la procédure d'évaluation, la prise en compte prioritaire de



l'intérêt de l'enfant en toutes circonstances, la mise en place de procédures facilitant la réunion entre l'enfant et des membres de sa famille et l'accélération des délais de la procédure de demande d'asile.

Le rapport souligne enfin les efforts de consultation du parlement maltais qui a repris un certain nombre de ces recommandations dans un nouveau projet de loi qui, s'il venait à être voté, devrait interdire les procédures d'évaluation de la minorité en rétention, et fournir à l'enfant un tuteur et un représentant légal dès son arrivée à Malte.

Pour plus d'information, consultez [le rapport de la fondation Aditus](#).

Amnesty International : un rapport publié dénonce la passivité de l'Union européenne en Méditerranée

Un rapport, intitulé « Des vies à la dérive : Réfugiés et migrants en péril en Méditerranée », décrit les conclusions que l'organisation a tirées de ses récentes visites en Italie et à Malte et d'un séjour de recherche sur un navire de la marine italienne. Les entretiens menés avec des rescapés, des experts et des représentants des autorités soulignent la réalité des dangers auxquels s'exposent ceux qui fuient la guerre, les persécutions et la pauvreté et mettent l'accent sur la passivité de la plupart des États d'Europe.

En Italie et à Malte, les délégués d'Amnesty International ont parlé avec une cinquantaine de réfugiés et de migrants. Plusieurs récits évoquaient le péril affronté pendant la traversée, sans oublier la violence des passeurs et la surcharge des embarcations.

Le rapport identifie certaines faiblesses structurelles des services de recherche et de sauvetage en Méditerranée. Il fait valoir que tant que des voies sûres et légales permettant aux réfugiés et aux migrants d'atteindre l'Europe ne seront pas mises en place, la priorité pour l'Union européenne (UE) et ses États membres doit être de protéger la vie des personnes qui tentent la traversée et de garantir l'accès à la procédure d'asile à celles qui en ont besoin. Il plaide aussi en faveur d'un réexamen du règlement de Dublin régissant le traitement des demandes d'asile au sein de l'UE.

Il rappelle qu'en octobre 2013, trois naufrages ont coûté la vie à plus de 500 personnes, parmi lesquelles un grand nombre d'enfants. L'Italie a été le seul pays de l'UE à prendre des mesures concrètes pour éviter de nouvelles morts en mer. Elle a lancé l'opération Mare Nostrum et mobilisé une partie importante de sa marine pour les opérations de sauvetage de réfugiés et de migrants. Depuis le 18 octobre 2013, la marine italienne a ainsi, selon ce rapport, sauvé plus de 100 000 personnes.

In fine, ce rapport appelle au maintien en place de l'opération Mare Nostrum jusqu'à la mise en œuvre d'un dispositif d'ampleur comparable assurant une protection sans faille et disposant au minimum de moyens financiers et humains équivalents.

Pour plus d'information, consultez [le rapport d'Amnesty International dans son intégralité](#) (en anglais), ou bien [le rapport dans sa version courte](#) (en français).



Pour toute question ou contribution, merci de nous contacter à l'adresse suivante :

contact@maison-migrations.tn
